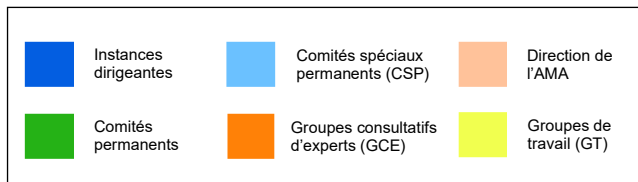
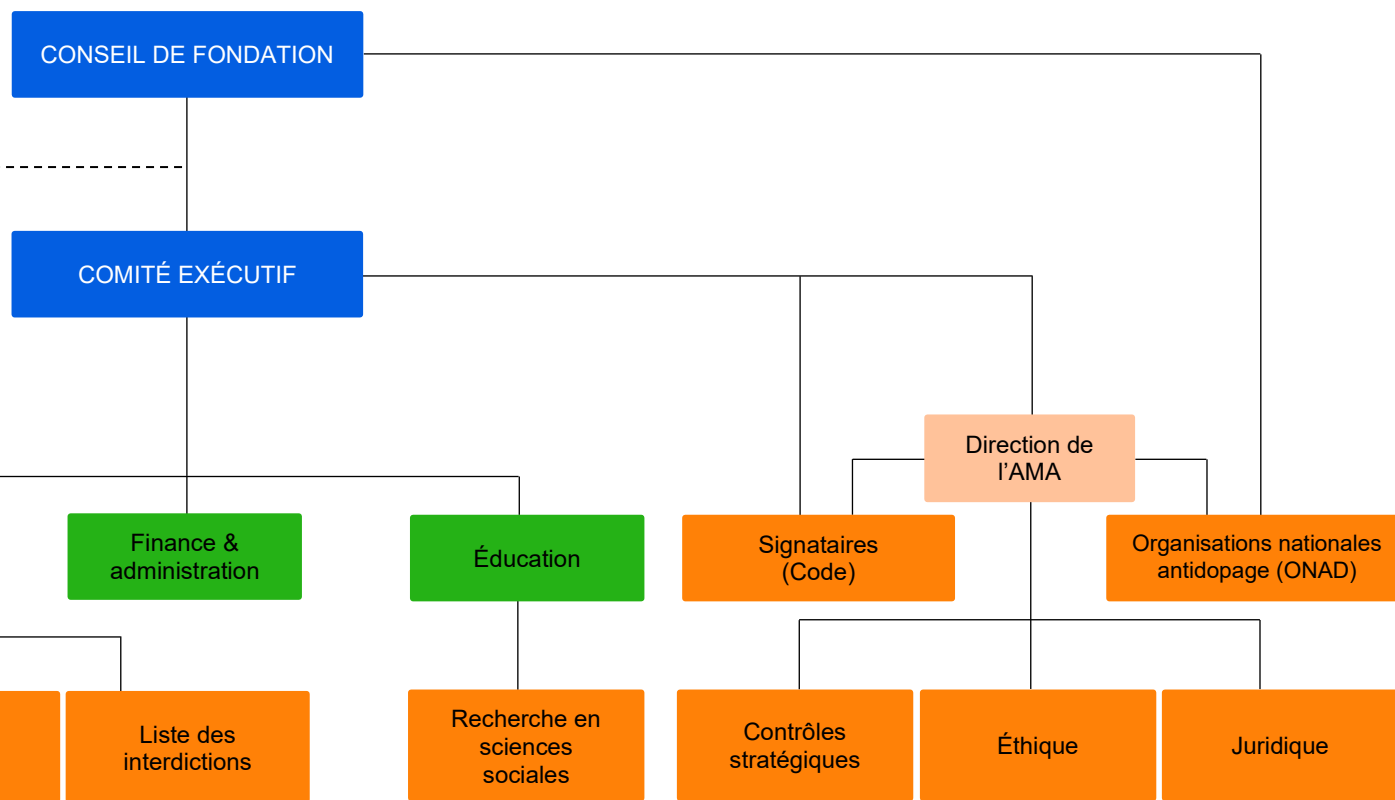


# Structure de gouvernance de l'AMA



Les grands principes applicables aux Comités spéciaux permanents (CSP) sont énoncés dans le Règlement de gouvernance de l'AMA, et dans le Code d'éthique de l'AMA (dans le cas du Comité d'éthique indépendant).

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux pages web individuelles de chaque CSP, qui incluent les mandats, le cas échéant, et les lignes de rapport exactes.



Les groupes de travail (GT) peuvent être créés par le Conseil de fondation, le Comité exécutif, les Comités permanents et la Direction de l'AMA. Veuillez vous référer aux pages web de chaque GT, qui comprennent les mandats et les lignes de rapport exactes.

\* Il y a quatre GT de Passeport biologique de l'athlète ([unité de gestion du passeport de l'athlète](#), [endocrinien](#), [hématologique](#), [stéroïdien](#))  
 ° Érythropoïétine  
 °° Spectrométrie de masse à rapport isotopique  
 † Niveaux de performance minimum requis

Contrôles d'ADAMS	Groupes de Passeport biologique de l'athlète*	Dopage génétique	Contaminations (Évaluation globale)	Contaminants (Technique)
Gouttes de sang séché (contrôles)	EPO°	Seuils de glucocorticoïdes	Transfusion sanguine homologue	SMRI°°
MRPL†	l'Indépendance opérationnelle des ONAD	Prévalence	Gouttes de sang séché (technique)	Dopage non intentionnel